

«Ce qui doit distinguer un musée d'une collection privée, c'est le statut légal dont il relève. Les musées ont des statuts très divers, parfois fort compliqués; certains musées n'ont pas encore de statuts écrits. Il importe pourtant, lorsqu'on crée un musée ou qu'on reprend la charge d'un musée sans statut, de donner à l'institution une base légale aussi claire et aussi forte que possi-

ble, afin d'assurer la pérennité du musée.

L'existence de ces textes facilitera les relations avec les autorités politiques, fiscales et douanières et permettra de faire bénéficier le musée de certains avantages qui pourraient, sinon, lui être refusés.

Statut légal

On définira notamment les points suivants:

a) *Qui est le propriétaire des collections?*

Le musée peut avoir reçu, acheté, échangé ou trouvé les objets de ses collections. Il peut également en avoir la jouissance à titre de prêt ou de dépôt, pour une durée limitée ou indéterminée. En général, les musées n'ont pas de personnalité juridique et ne sont pas les propriétaires légaux des collections qu'ils détiennent: celles-ci sont la propriété de l'Etat, des municipalités, d'associations, de fondations ou d'organismes de droit public ou privé.

b) *Qui est le propriétaire des bâtiments?*

Souvent, c'est l'organisme qui est en même temps propriétaire des collections. Mais on peut trouver toutes sortes d'autres situations: les bâtiments sont loués par le musée; ils sont mis gratuitement à la disposition du musée par un particulier ou une institution publique ou privée qui n'est pas propriétaire des collections, ou propriétaire d'une partie seulement des collections. Bien d'autres variantes sont encore possibles.

c) *Qui assure le financement du fonctionnement du musée?*

Les ressources nécessaires au musée pour le traitement du personnel, le chauffage, l'éclairage, l'achat et l'entretien de matériel et de machines et tous les autres frais (assurances, publicité, imprimés, transports, voyages, bibliothèque, expositions temporaires et accroissement des collections) peuvent lui être fournies par un seul organisme, qui est souvent le propriétaire des collections et (ou) des bâtiments. Mais l'argent peut provenir d'autres sources. Il convient

alors d'énumérer soigneusement quels organismes publics ou privés se sont engagés à fournir une contribution (en nature ou en espèces) et de fixer la régularité et la périodicité de la contribution.

d) *Qui assure l'entretien des collections et des bâtiments?*

La question peut sembler oiseuse, tellement il est évident que ce devrait être le propriétaire concerné. Il n'en est pas toujours ainsi. Les collections peuvent appartenir, par exemple, à une société savante ou à une communauté religieuse qui les a remises au musée, à condition que celui-ci en assure la conservation. De même, un château peut avoir été mis gratuitement à la disposition du musée, à condition que celui-ci prenne à sa charge l'entretien et (ou) la transformation du bâtiment.

Et statut moral

Quel que soit le statut légal du musée, les responsables qui le gèrent et les autorités qui en sont propriétaires doivent se soumettre au statut moral qui régit les musées dans le monde entier. Ce statut – formulé par des lois dans de nombreux

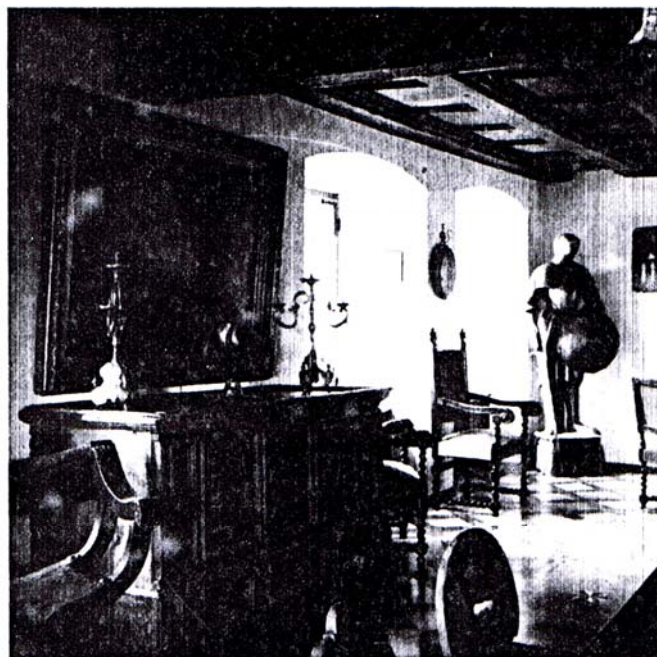
pays, mais implicite dans d'autres – peut se ramener à deux notions:

a) *pérennité de l'institution*

Un musée ne peut pas être supprimé par une simple décision de la communauté publique ou privée qui en est propriétaire. Si les moyens financiers viennent à manquer, les autorités responsables doivent mettre tout en œuvre pour trouver une solution qui assure la survie des collections. En cas de force majeure elles peuvent donner les collections à un autre musée poursuivant des buts analogues. Si le bâtiment qui abrite le musée doit être démoli ou vidé pour un temps déterminé, les autorités responsables doivent assurer le transfert des collections dans une construction adéquate.

b) *inaliénabilité des collections*

On se souvient des ventes d'œuvres d'art appartenant à des musées allemands par le Troisième Reich, en 1937, de celles organisées par le gouvernement de l'Union Soviétique vers 1920 et, plus près de nous, des ventes faites par certains musées de New York. Pression politique, crise économique



Un mobilier d'époque est ce qu'on trouve le plus fréquemment dans les musées locaux; mais cela exige une parfaite compétence.

Wohnrichtungen gehören zu den häufigsten Inhalten lokaler Museen, erheischen jedoch eine fachlich einwandfreie Betreuung (Bilder Zeller).

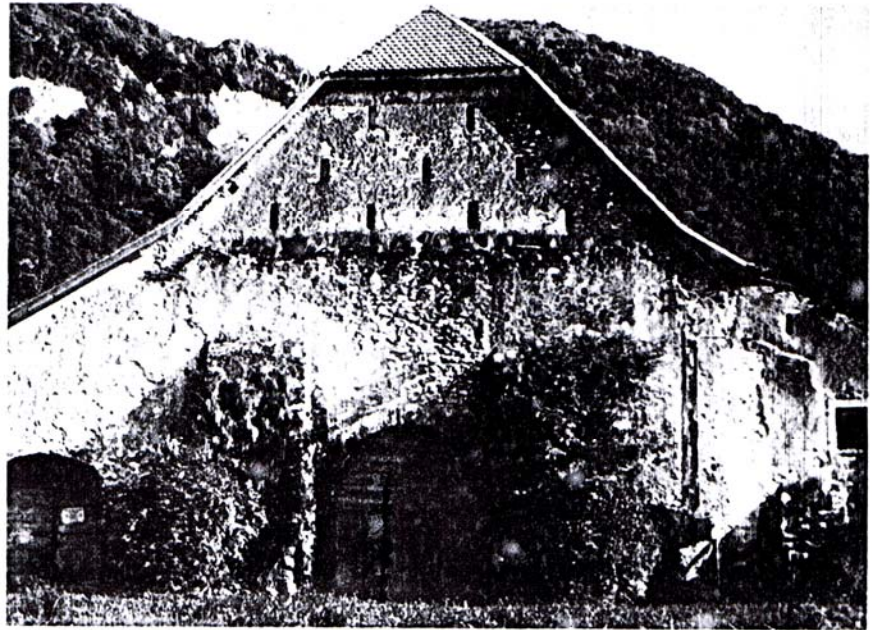
nationale ou simple besoin d'argent pour réaliser des achats intéressants, telles sont quelques-unes des motivations qui peuvent aboutir à la vente partielle ou totale des collections d'un musée. Aux yeux de la grande majorité des membres de la profession, ces motivations ne sont pas valables et rien ne peut justifier la vente des collections d'un musée.

En principe, les échanges entre musées et personnes privées (collectionneurs ou marchands) devraient être évités. En tout cas, les échanges et les ventes ne peuvent pas être faits à titre personnel par le conservateur du musée: ils sont de la compétence des autorités propriétaires du musée. Celles-ci porteront seules la responsabilité de leur décision.

Nom et champ d'activité

Il n'y a aucune règle concernant le nom du musée. Celui-ci peut évoquer le thème des collections (Musée du sel), le souvenir de son fondateur (Musée Alexis Forel) ou son statut légal (Musée municipal des beaux-arts). Dans certains pays, des épithètes comme «international», «national», etc. ne sont pas protégées par la loi. On notera la tendance actuelle à éviter l'emploi du mot «musée», associé par certains esprits à vieillot ou poussiéreux: d'où la Maison des Transports à Lucerne, et le Technorama à Winterthour.

Si le nom est, en somme, affaire de goût, on cherchera par contre à caractériser avec précision le champ d'activité du musée. Les collections privées de l'époque baroque et les premiers musées du XIX^e siècle comprenaient toutes les catégories d'objets, depuis le crocodile empaillé à l'œuf d'autruche monté en pièce d'orfèvrerie et au météorite, en passant par les monnaies, les tableaux et les manuscrits. Ces musées encyclopédiques ont été spécialisés au cours du XIX^e siècle et sont aujourd'hui nos musées d'histoire naturelle, d'archéologie, d'ethnographie, d'histoire, d'arts appli-



Le «Relais du Grand-Saint-Bernard», à Roche VD, a reçu l'aide de la LSP pour abriter maintenant la Musée suisse de l'orgue.

«Relais du Grand Saint-Bernard» in Roche VD: Mit Unterstützung des Schweizer Heimatschutzes zum neuen Unterschlupf für das Schweizer Orgelmuseum geworden (Bild RS).

qués et des beaux-arts. Il n'est guère possible, ni même souhaitable, de créer de nouveaux musées de ce type. Si l'on veut faire œuvre utile, il faut donner naissance à des musées aussi spécialisés que possible. Un musée chargé d'une mission spécifique jouera un rôle significatif dans l'ensemble de musées d'un pays et justifiera par là même l'aide matérielle dont il aura sans cesse besoin. On cherchera à éviter une inutile concurrence entre des musées trop proches et poursuivant le même but. La proximité de musées aux thèmes diversifiés n'a aucune conséquence négative et se révèle, même, le plus souvent, bénéfique. Dans une ville de moyenne dimension, il peut y avoir de nombreux musées qui ne se porteront pas ombrage. Par contre, il semble a priori peu utile de créer deux musées du terroir dans des villages distants d'une dizaine de kilomètres. La réussite d'un musée du terroir peut inciter les habitants des villages voisins à l'imitation pure et simple. Il faudrait alors mettre en garde

les promoteurs de ces nouveaux musées et les orienter vers la création de collections complémentaires, voire fondamentalement différentes. Peut-être serait-il plus sage d'abandonner tout esprit de concurrence et de s'unir entre plusieurs villages pour créer un musée communautaire dont les collections et les activités ne seraient pas nécessairement centralisées en un seul endroit. Le slogan ne devrait pas être «à chaque village son musée», mais «à chaque région ses musées vivants, efficaces et complémentaires».

Heures d'ouverture et taxes d'entrée

Le musée doit être ouvert au public selon un horaire clairement défini et qui ne doit pas subir de fréquentes modifications, au gré des fantaisies du concierge. Entre un musée comme le Kunsthau de Zurich, ouvert environ 60 heures par semaine ou plus de 3000 heures par an, et tel musée local ouvert deux heures par mois, les musées suisses connaissent les horaires les plus

variés. Sans vouloir établir une règle, nous estimons que le conservateur devrait s'astreindre à ouvrir son musée au moins deux heures par semaine, si possible le samedi ou le dimanche. En dehors des heures d'ouverture régulières, fixes et immuables, le petit musée doit pouvoir recevoir des visiteurs qui se sont annoncés par écrit ou par téléphone quelques jours à l'avance. L'information fournie dans les guides imprimés et clairement affichée à la porte du musée pourrait alors avoir la teneur suivante:

«Ouvert tous les samedis, de 15 à 17 heures; ouvert également sur rendez-vous en s'adressant à M. X., rue..., no de téléphone...»

La taxe d'entrée dans les musées donne lieu à des discussions qui ne sont pas près de finir. Un bon nombre de conservateurs est partisan de la gratuité, suivant en cela l'exemple donné par la majorité des musées anglais. Leur argumentation est claire: le prix d'entrée pénalise le visiteur et la perception de la taxe d'en-

trée ne rapporte pas plus qu'elle ne coûterait en personnel et en matériel. A cela, d'autres conservateurs répondent que pour un certain public «ce qui ne coûte rien ne vaut rien» et que la taxe d'entrée valorise l'accès au musée. Quelques musées ont trouvé un compromis satisfaisant: ils ont institué un jour d'ouverture gratuite par semaine. Plusieurs musées qui pratiquent la gratuité complète, ont disposé un tronc à l'entrée, invitant les visiteurs à participer par un don à améliorer les ressources financières de l'établissement. Cette formule, particulièrement sympathique, semble rencontrer un faveur toujours plus grande.

On rencontre en Suisse les taxes d'entrée les plus variées: environ 20% des musées – et non parmi les moindres – sont gratuits; environ 50% perçoivent une taxe allant de 20 centimes à un franc; environ 25% ont fixé leur prix d'entrée entre un et trois francs; très rares sont ceux qui demandent entre trois et cinq francs.

A l'occasion d'expositions temporaires, la finance d'entrée – destinée à couvrir une partie des frais de ces manifestations – se situe entre deux et huit francs. Ces prix sont ceux de 1980. En général, un tarif de faveur est consenti aux écoliers, étudiants et personnes du troisième âge.

Personnel du musée

Dans la bourgade de X, un collectionneur d'antiquités régionales meurt en léguant ses objets à la commune pour en faire un musée. Le conseil communal trouve une grande chambre inoccupée au-dessus du hangar des pompiers et charge le maître d'école d'installer le musée. Combien de musées sont nés en Suisse de cette façon et combien d'enseignants, d'ecclésiastiques ou de retraités sont devenus «conservateur de musée» à la suite d'une telle décision, sans la moindre préparation! D'un autre côté, les plus grands musées suisses comptent de 80 à 120 employés exerçant des activités hautement diversifiées.

Paradoxalement, les responsables de ces grandes institutions se plaignent d'être insuffisamment dotés en personnel, rejoignant en cela les lamentations entonnées par leurs collègues des musées locaux.

Voyons ici le cas d'un petit musée local, abritant environ un millier d'objets les plus divers et disposant d'un très modeste crédit d'achat. En Suisse, ce genre de musée a été le plus souvent confié à la responsabilité d'un conservateur bénévole qui assure même les travaux de surveillance et d'entretien. Musée d'un seul homme, ouvert le premier dimanche du mois entre onze heures et midi, cette institution est condamnée à végéter et peut-être même à disparaître avec la personnalité qui lui a consacré sa vie.

Aujourd'hui, la plupart des musées du terroir sont gérés par un groupe de bénévoles, assistés d'un gardien à temps partiel. Ils peuvent alors être ouverts régulièrement deux ou trois demi-journées par semaine, plus souvent même si le gardien habite le musée. La formule de prise en charge communautaire d'un petit musée local a fait ses preuves dans toutes les parties du pays. Elle nécessite du groupe de bénévoles (quatre à cinq suffisent) un engagement total. Il semble que les médecins de campagne en activité, dont on sait pourtant à quel point ils ont à faire, soient d'excellents animateurs de musées locaux. Ils paraissent notamment avoir plus de poids que les instituteurs pour obtenir des autorités des subventions suffisantes et sont amenés par leur profession à découvrir dans chaque maison l'objet qui manque aux collections du musée. Les charges salariales annuelles sont restreintes à la rétribution du gardien, qui peut être partiellement compensée par un logement gratuit. Mais les autorités feront bien de ne pas en conclure qu'un musée ne coûte rien.

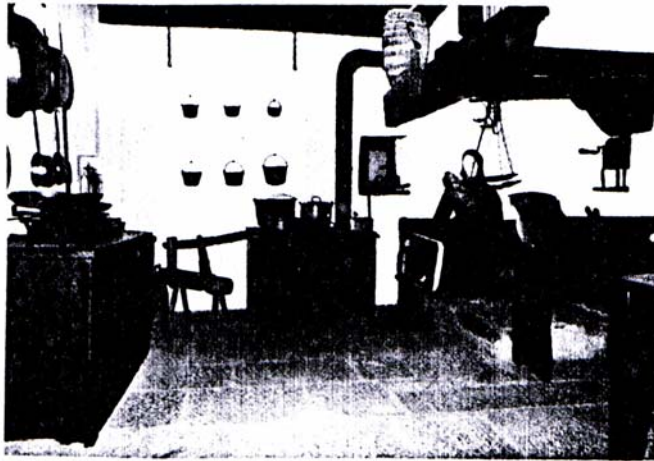
Quelle que soit la formule choisie pour la répartition des tâches du personnel du musée,

il convient de fixer clairement le statut administratif de ce personnel. Le propriétaire légal de l'institution, Etat, commune ou fondation, procède à l'engagement du personnel par un acte de nomination écrit, définissant la fonction, sa durée et renvoyant si possible à un cahier des charges. Le document stipule les conditions de salaire; il règle la durée des vacances et la question de la retraite. Le conservateur fera bien de fixer d'un commun accord avec le propriétaire du Musée l'étendue exacte de ses compétences, notamment en matière financière.

Autorités de contrôle

Le personnel du musée, salarié ou bénévole, doit être soumis à une autorité de contrôle. Il s'agit en règle générale d'une commission nommée par le propriétaire légal du musée. Pour les musées employant du personnel à plein temps, la commission est un organe administratif, où sont représentés le pouvoir politique et les divers milieux socio-professionnels concernés par le musée. Sur les problèmes d'achats, de prêts à des expositions, d'organisation d'expositions temporaires, de nomination du personnel supérieur, la commission peut être amenée à donner son préavis aux autorités compétentes ou à décider en dernier ressort.

Les plus petits musées ont tendance à identifier le ou les responsables de l'institution avec la commission du musée. On regrettera de ne pas avoir mieux pratiqué la séparation des pouvoirs exécutifs (conservateur) et législatifs (commission, ou propriétaire légal) lorsqu'éclatera un conflit de compétence ou une discussion trop vive sur l'opportunité d'un achat. Dans une petite commune, le conseil législatif désignera trois de ses membres pour constituer la commission du musée. Celle-ci recevra le rapport annuel du conservateur, procédera à la vérification des comptes et de l'inventaire. Quel que soit le type de commission mis en place, il conviendra de fixer la durée



du mandat de ses membres et ses compétences exactes.

La responsabilité de ce qui se passe au musée est d'abord celle du propriétaire légal. Il importe de rappeler ce fait aux autorités qui ont souvent tendance à s'en remettre à la commission du musée ou au conservateur.

Moyens financiers

Le musée doit s'assurer les ressources financières dont il a besoin pour vivre et se développer.

Evoquons tout d'abord *la nature des dépenses* que l'on n'a pas toujours présentes à l'esprit lorsqu'on cherche à déterminer le coût annuel du fonctionnement d'un musée.

- a) *entretien du bâtiment*
- b) *sécurité*
- c) *personnel*
- d) *aménagement intérieur*
- e) *administration*
- f) *collection*
- g) *expositions temporaires*
- h) *locations*

Pour un petit musée, logé gratuitement, les dépenses se réduiront à quelques comptes généraux:

- personnel
- achats
- frais pour aménagement et entretien des collections
- frais administratifs.

Même si les sommes dont il a besoin sont minimes, le musée doit disposer d'un *budget annuel*, c'est-à-dire d'une dotation régulière, indexée aux nécessités du musée et fixée par une procédure administrative officielle. Le conservateur ne

doit pas se contenter de promesses comme: «vous n'aurez qu'à me dire ce dont vous avez besoin», émises par un maire bien intentionné. Le travail du musée devant être planifié sur plusieurs années, il importe de savoir précisément de quelle somme on disposera dans un ou deux ans. La commune qui veut un musée, ou accepte d'en posséder un, doit pouvoir faire face aux frais qu'occasionne pareille institution culturelle. Les cantons et les municipalités des grandes villes consentent des sacrifices financiers importants pour leurs musées. Les communes rurales doivent accepter d'en faire autant, dans la proportion de leurs moyens. On pourrait définir une sorte de «minimum vital» pour un musée du terroir (valeur 1980):

- frais de gardiennage Fr. 20000.-
- éventuellement en partie couverts par des prestations en nature
- crédit ordinaire d'achats Fr. 5000.-
- frais d'aménagement et d'entretien des collections Fr. 5000.-
- frais administratifs Fr. 2500.-

Allocations spéciales

En plus de son budget annuel, le musée doit chercher à obtenir des *allocations spéciales*, soit pour des achats exceptionnels dépassant le crédit fixé par le budget ordinaire, soit pour des activités de caractère unique (grande exposition, publication, restauration

On trouve des musées folkloriques, aujourd'hui, jusque dans les vallées les plus écartées. Ici, le Musée du val Blenio, à Lottigna.

Selbst abgelegene Berggegenden, wie das Bleniotal, verfügen heute über ein Heimatmuseum. Unser Bild zeigt die Küche im Blenieser Museum in Lottigna (Bild Keystone).

très importante). Certains musées disposent à cet effet de réserves spéciales formées par les recettes des billets d'entrées et des ventes de publications. D'autres peuvent faire appel aux autorités pour obtenir un crédit extraordinaire. Enfin, les musées suisses ont coutume de s'adresser au *mécénat privé* pour soutenir leurs activités. Non seulement la plus grande partie des collections conservées dans les musées de notre pays ont été données par des particuliers, mais bon nombre de constructions, de transformations, d'aménagements intérieurs, de catalogues, d'expositions temporaires, de voyages, de stages de formation, de restaurations compliquées, ont été financés par des sociétés industrielles ou commerciales, des associations, des fondations ou des particuliers.

La *société des amis du musée* jouera elle-même le rôle de mécène et ses membres se feront un point d'honneur d'intervenir auprès d'autres mécènes en faveur du musée. Dans bon nombre de musées, elle participe activement au développement des collections par des dons ou des subventions et prend à sa charge les frais d'animation, de publicité, voire des achats de matériel ou des voyages d'étude des conservateurs.» *Claude Lapaire*

P.S. Le texte ci-dessus (abrégé) est tiré du livre de M. Claude Lapaire, récemment paru en français et en allemand aux Ed. Paul Haupt, à Berne.

Un musée vivant fait le pont entre le passé et le présent. Au «Musée paysan et artisanal des montagnes neuchâteloises», à La Chaux-de-Fonds, a lieu chaque année une fête d'automne, où de bonnes choses sortent de l'ancestral four à bois (photo Bernard).

Ein gutes Museum schlägt lebendige Brücken von der Vergangenheit zur Gegenwart. Im «Musée paysan et artisanal des montagnes neuchâteloises» in La Chaux-de-Fonds findet jedes Jahr ein Herbstfest statt, bei dem der jahrhundertalte Holzbackofen ausgiebig zum Zuge kommt (Bild Bernard).

Musée vivant et bon vivant

Il s'agissait d'une des fermes les moins endommagées du pays, d'une architecture particulièrement soignée, caractéristique du début du XVII^{ème} siècle, époque prospère où, dans nos Montagnes, la Renaissance fleurit sur les restes du gothique et orne ce pays de ses plus belles réussites. La restauration commencée en 1968 ne procura que d'heureuses surprises et une première étape permit l'inauguration partielle en 1971.

Une fondation

Une fondation créée en 1966, comprenant des représentants des autorités communales, de la Société d'agriculture et de l'ASPAM, en assure l'administration et en partie le financement. Un comité de travail assume, année après année, l'activité du Musée avec l'aide du Conservateur: collections, publications, expositions, causeries, visites commentées, journées d'animation, fête annuelle du Musée et, bien entendu, finances. Tâches qui exigent



Il y a exactement 20 ans se créait à La Chaux-de-Fonds l'Association pour la défense du patrimoine des montagnes neuchâteloises (ASPAM). Elle était le fait d'un groupe d'amis effrayés de la destruction des fermes du voisinage de nos villes, victimes de l'extension urbaine, de la circulation ou simplement du délaissement et de l'indifférence. Parmi les fermes sauvées figure celle de «Sur les Sentiers», aujourd'hui Musée paysan et artisanal des montagnes neuchâteloises, situé près de La Chaux-de-Fonds et voué à des activités d'animation très originales.

beaucoup de dynamisme et de dévouement. Mais, disons-le, les conditions dans lesquelles évolue cette activité sont des plus favorables. En effet, un Musée paysan ne peut acquérir son plein rayonnement que dans et à travers une ancienne ferme. A cet égard, on ne saurait imaginer meilleur ensemble que celui de «Sur les Sentiers».

Bon vieux temps...

Tout, ou presque tout y est (l'exploitation agricole mise à part). Un volume et une façade magnifiques, au portail en anse de panier ouvrant sur un vaste devant-huis donnant accès à toutes les parties de la maison: écurie, sous-grange, grange, enfin cuisine cœur de l'habitation. Là, dans la pénombre, un bon feu attend le visiteur, avec l'odeur de la fumée de sapin. L'hôte est saisi, il croit pénétrer dans une vraie ferme du «bon vieux temps». Cheminée de pierre à colonne, foyer à crémaillère, table robuste aux pieds tournés, bancs

rustiques, vaisselier, seilles de cuivre brillant dans l'ombre, tout y respire l'odeur d'un passé vivant, vrai bain d'histoire et d'humanité. Venir au Musée c'est rendre visite à des parents retrouvés dans leur vieille demeure il y a un siècle ou deux. L'accueil est à l'aune de cette agreste magie. La gardienne reçoit le visiteur, le conduit en lui expliquant le fonctionnement de la «bascule» de la cheminée, la provenance et l'usage des ustensiles. Elle lui offre une tasse de thé à la cannelle, accompagnée souvent d'une tranche de «taillaule». On y rencontre de vieilles gens dont mille souvenirs se réveillent, des visiteurs du pays et de contrées lointaines, des écoliers avec leurs maîtres ou maîtresse avec leurs aussi de jeunes parents, leurs petits enfants sur les bras. Ce n'est pas le musée traditionnel avec ses alignements et ses étiquettes, mais une vraie maison. Les petits ne s'y trompent pas: leurs yeux brillants, leurs cris de joie et leurs questions en di-

sent assez long. Leur ravissement évoque celui des Contes de ma mère l'oie ou du grand-père d'Heidi. Ajoutez-y les fileuses, les dentellières au cousin, le tourneur, le tailleur de pierre, les femmes qui façonnent le pain, étendent la pâte pour faire des sèches au beurre, le grand-père qui chauffe le four dont on peut contempler le brasier plus ardent qu'un coucher de soleil, tout cela peut être vécu plusieurs fois par année, lors des dimanches d'animation.

Civilisation artisanale

Des *expositions* sur la vie paysanne d'autrefois, les costumes et coutumes, la dentelle, la construction des fermes d'autrefois, etc. se succèdent d'année en année. Toujours bien étudiées, présentées avec art, elles tiennent en éveil l'intérêt du public. L'aspect artisanal n'est pas négligé. On peut y voir une fromagerie avec son gros chaudron ventru, une forge et son imposant soufflet, une distillerie avec cornues, serpentins, récipients, un tour à pédale qui fonctionne, l'atelier de l'horloger, berceau de notre industrie, des outils de toutes sortes, bref ce qui formait le tissu d'une *civilisation artisanale* aujourd'hui disparue. Inutile de dire que la place manque déjà pour loger et surtout présenter les collections sans cesse enrichies. Heureusement le Musée s'est vu doter récemment par la *Commune de La Chaux-de-Fonds* d'une jolie petite ferme, non loin de «*Sur les Sentiers*», en vue de son extension. La restauration a commencé et les projets vont bon train...

Soupe aux pois

Pour mesurer l'attachement de la population au Musée paysan, il faut participer à la *fête annuelle d'automne*. Ce jour-là le musée est ouvert à tous, dès le petit matin les «*roulantes*» sont installées dans le pré voisin, l'odeur de la soupe aux pois se mêle aux brumes fraîches de l'automne. Bientôt des tables dressées tout à l'entour se garnissent d'amis du Mu-

sée. On vient boire un coup de blanc, manger la sèche au beurre sortant du four, le pain paysan bien doré avec jambon chaud et soupe des plus onctueuses. Bientôt apparaissent les «*gâteaux aux pruneaux*» et aux pommes par dizaines accompagnés bien sûr du fameux thé à la cannelle et s'il fait froid, d'un fameux vin chaud, recette maison. Partout des jeux, une atmosphère de kermesse pleine de bonhomie. Nombreux sont les fidèles qui, année après année, aiment à s'y retrouver, à fraterniser au son de l'accordéon ou d'un orchestre champêtre. Des gens de tous bords et tous milieux, des gens de ce vieux pays rendu à la vie dans une atmosphère de vieilles traditions, de vieilles recettes, de vieille hospitalité, une occasion bienvenue de retrouver en soi et chez autrui ce vieux vrai *fond jurassien* qui ne doit pas mourir. Peut-être un peu la foire d'antan, populaire, chaleureuse et comptant chaque année plus de visiteurs. Sorte de pèlerinage aussi! Gage sans doute de paix, de fidélité, de bonheur simple, la vieille cuisine au feu toujours ardent attire les nou-

veaux mariés. Ils y font collation après la cérémonie avec parents et amis, jetant un pont sur l'avenir et avec l'intention, espérons-le, de fonder une famille solide comme celles de nos anciens Montagnons, dotée de toutes les vertus et de tous les bonheurs que leur prêta *J.-J. Rousseau* dans sa *Lettre à D'Alembert*.

L'esprit du passé

D'aucuns diront sans doute: voilà un drôle de musée, où la soupe aux pois et au jambon l'emporte de loin sur l'histoire, tout cela manque de sérieux! Notre intention n'est pas de proposer nos recettes aux grands musées comme le Musée national; elles conviennent au *Musée paysan de La Chaux-de-Fonds*, voilà tout! Elles le font connaître et aimer. C'est une vieille demeure qui rend au passé sa chaleur et s'adresse aux sens autant qu'à l'esprit; à sa fête revit l'esprit des Montagnons et l'homme déraciné du XX^{ème} siècle y recouvre le sens de la durée, de l'effort humain et même, pourquoi pas, une raison d'être!

André Tissot

Les démonstrations rendent un musée plus intéressant; ici, dentellières au fuseau (photo Tissot).

Vorführungen machen ein Museum interessanter: Spitzenklöpplerinnen an der Arbeit (Bild Tissot).

Vue extérieure du «Musée paysan et artisanal des montagnes neuchâteloises» (photo Tissot). Aussenansicht des «Musée paysan et artisanal des montagnes neuchâteloises» (Bild Tissot).



Le musée comme berceau culturel

Le musée n'a pas eu toujours bonne presse. On lui accolait volontiers l'adjectif de «poussiéreux». Tantôt aussi, pour les citoyens respectueux, il renfermait des «trésors». Mais le Musée gruérien est plus encore: il a toujours été un centre culturel à rayonnement remarquable; en particulier, il a été à l'origine de plusieurs initiatives en faveur du patrimoine architectural.

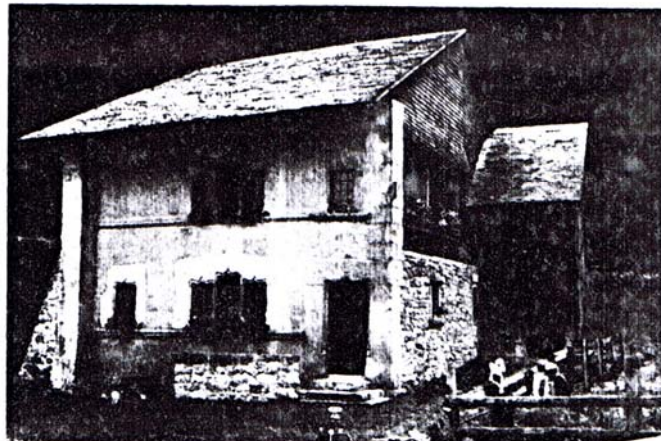
L'aspect extérieur de l'ancien Musée gruérien conduisait également à des opinions tranchées. Un immeuble, moderne en 1906, faisait scandale: «Nous habitons le plus vilain immeuble de la cité», déclarait un magistrat. Quelque trois quarts de siècle plus tard, le même immeuble, ravalé, suscite l'admiration. Constatons que le contenu, sa disposition, l'impact qu'il a sur le public, font du musée soit un foyer rayonnant, soit peut-être un rassemblement habile d'objets-témoins en qui s'enclôt l'âme d'un pays. Penchons-nous sur un sujet que nous connaissons bien, pour avoir vécu dans la maison plus de trente années durant.

Au début

Le Musée gruérien de Bulle est né en 1923. Dû au mécénat, il

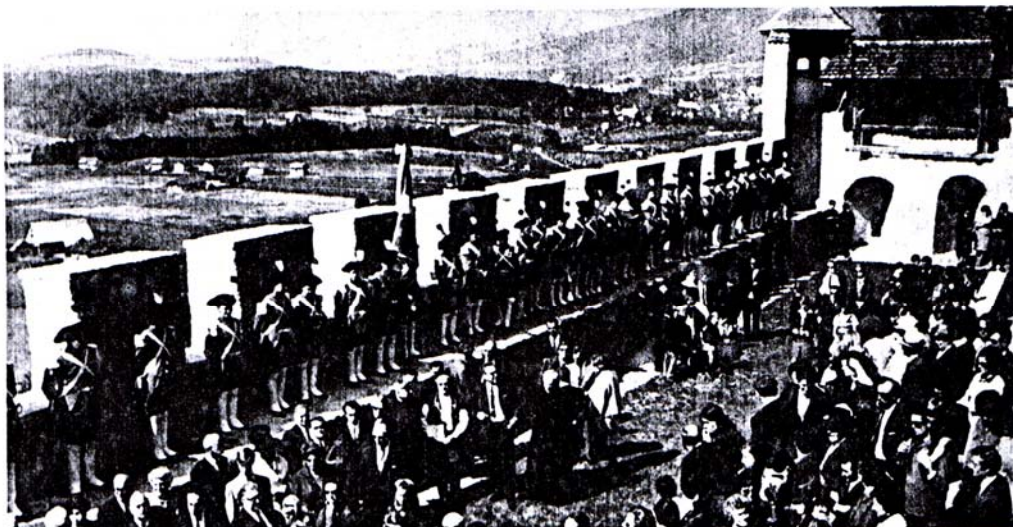
eut pour géniteur l'écrivain *Victor Tissot* (1845-1917). Le testateur faisait de la Ville de Bulle son héritière, avec l'obligation de créer un musée et une bibliothèque publique «dignes de ce nom». Tout ne fut pas facile. Dans certains milieux, on regrettait que V. Tissot n'ait pas songé à constituer un fonds pour les écoles. Après avoir, par trois fois, abordé vainement *l'Etat de Fribourg*, aux fins de pénétrer au château, on se rabattit sur cet immeuble «Jugendstil».

C'est dans ce contexte, au sein de difficultés sans nombre, que le Musée gruérien devint, sous l'impulsion de M. *Henri Naef*, une flamme vivante en Gruyère. En 1936, le conservateur du Musée fonda la section gruérienne de la Ligue suisse du patrimoine national (LSP).



La Maison du Banneret, à Grandvillard FR (1666), a été achetée par le Musée gruérien, restaurée, puis revendue à un particulier après sa mise sous protection légale (photo Musée gruérien).

Das Haus Banneret in Grandvillard FR (1666) ist vom Greyerzer Museum gekauft, restauriert und dann mit Schutzauflagen an einen Privaten verkauft worden (Bild Musée gruérien).



Sur l'initiative du Musée gruérien et avec le soutien de l'Écu d'or 1963, diverses fortifications de Gruyères ont été rénovées (photo Seydoux, le jour de l'inauguration).

Auf Initiative des Greyerzer Museums und mit Hilfe der Taleraktion 1963 wurde in Greyerz die Festungsmauer instandgestellt (Bild Seydoux anlässlich der Einweihung).

Le terrain, d'ailleurs, avait été préparé: H. Naef avait déjà suscité, en 1928, l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes. Sous son égide naissaient des concours de patois dont les résultats étaient publiés. H. Naef fut aussi rédacteur et secrétaire romand de la LSP, puis son efficace vice-président.

Démarches ardues

Pour avoir personnellement vécu quelques cas significatifs de l'activité du Musée gruérien en faveur de la région, il est permis de citer l'un ou l'autre exemple. On pense aux démarches ardues qui virent la création de la *Fondation Pro Gruyères* en 1963. Les remparts de la cité comtale, en particulier le Belluard, menaçaient de s'écrouler. Mais le danger venait aussi de projets de construction aberrants qui auraient irrémédiablement défiguré la pittoresque bourgade. Parlera-t-on de la prestigieuse *Maison du Banneret*, à Grandvillard, de 1666, achetée et restaurée par le Musée gruérien avant de retourner, protégée, à la propriété privée? Parlera-t-on de telle maison dont les boiseries de 1610, promises à la brocante, furent maintenues «in situ» grâce à quelques bonnes volontés mobilisées par le soussigné?

Il fallait créer un esprit. Et, bien qu'il y eût des causes perdues et des lacunes, des réalisations en nombre sont nées, ayant été pensées dans le Musée, cette maison où l'on savait trouver la documentation historique, le bon conseil et, souvent, l'appui matériel. Non! La tâche ne fut point facile pour les initiateurs. On ne parlait pas *écologie* en ce temps. Le mot, depuis, a fait les choux gras de maints partis qui l'ont inscrit en lettres d'or, en tête de leur *credo politique*. A l'époque, tout était à faire. Certes, il n'est pas question de «tirer la couverture à soi». La section gruérienne de la Ligue a été, et reste, un partenaire efficace lorsque la tâche, dans son ampleur, nécessite la conjonction des efforts.

Le Musée gruérien fut aussi le creuset où se conquirent de grands rassemblements populaires. Le plus marquant fut l'inauguration du monument élevé à l'abbé Bovet, en 1957. Le cortège des quarante communes connut sa gestation au musée. Comme furent enfantées les fêtes de la *Poya d'Estavannens* qui rassemblèrent, en 1956, 1960 et 1966, à chaque fois, quelque vingt mille personnes.

C'est merveilleux!

En 1978, un nouveau bâtiment, au pied du château de

Bulle, a pris le relais de l'ancien. Il est un vivant foyer de culture. On doit à l'actuel conservateur, *M. Denis Buchs*, également membre du Bureau de la Ligue suisse du patrimoine national, l'organisation d'une trentaine d'expositions en cinq années. Par là même, le nombre des visiteurs a décuplé. On n'a pas pour autant négligé les relations avec la population régionale. Ainsi, le conservateur a-t-il fait ces dernières années une série de cours et de conférences sur le patrimoine architectural de la Gruyère et sa protection. Ces auditions illustrées ont touché aussi bien l'École secondaire de la Gruyère, à Bulle, que le Collège Saint-Michel à Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg. Le conférencier, à la demande des habitants, a aussi atteint les communes de la Gruyère, les femmes paysannes, etc. S'étonnera-t-on que se soit constituée une *Société des Amis du Musée* dont l'effectif dépasse mille deux cents membres?

Au risque d'être taxé d'immodestie, nous cueillons le mot de la fin sur la bouche d'un armailli terminant sa visite au jour d'inauguration du musée nouveau: – *C'est merveilleux!*

Henri Gremaud,
conservateur honoraire du
Musée gruérien

Coordination régionale

Les petits musées locaux connaissent un essor tel qu'on n'en avait pas vu depuis longtemps. Mais la qualité n'est pas toujours à la mesure de la quantité; on déplore un manque de planification, d'adaptation à l'évolution moderne des musées et de continuité. Remède possible et déjà éprouvé: la coordination régionale, qui évite les doubles emplois et la concurrence.

Concrètement, cela implique pour commencer un inventoriage de tous les petits musées d'une région, un centre de documentation, un travail de recherche concernant les expositions, une formation des directeurs de musée dans le domaine didactique, et la création d'une infrastructure pour expositions temporaires. Il faut aussi créer des contacts avec les institutions spécialisées: l'organe de coordination aura là un rôle efficace d'intermédiaire. Il faut développer l'information du public, les relations avec la presse, et organiser des expositions itinérantes qui offrent du même coup la possibilité de dépôts des grands musées dans les petits, faisant de ces derniers, en quelque sorte, des services extérieurs des musées urbains.

L'inventaire complet des espaces disponibles pour les dépôts et les expositions temporaires est particulièrement important, et contribue beaucoup à assurer la continuité nécessaire (qui est souvent le point faible des petits musées).

La forme institutionnelle – et par suite le financement – est une question d'importance, quoique souvent négligée jusqu'ici. Se grouper en association et dépendre des appuis de sociétés d'utilité publique – formule actuellement essayée en Valais – est une voie concevable; mais à la longue, seule la «cantonalisation» des musées locaux garantit leur sécurité financière et la meilleure collaboration possible avec d'autres institutions culturelles du canton.

Forum 11